

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:

CANADA ET ETATS-UNIS \$3.00
UNION POSTALE \$6.00

Edition Hebdomadaire:

CANADA \$1.00
ETATS-UNIS \$1.50
UNION POSTALE \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS!

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JAMES

MONTREAL

TELEPHONES:

ADMINISTRATION: Main 7461

REDACON: Main 7460

APRES LE DEBAT

Le débat sur l'instruction obligatoire est clos pour cette année. Ne conviendrait-il point d'examiner d'un peu plus près la proposition que M. Tellier avait faite dans son discours-programme et qu'il a renouvelée dans la dernière discussion?

Le député de Joliette, esprit essentiellement réaliste, opposé par nature à toute contrainte que n'exige point rigoureusement, à son avis, l'intérêt social, répugne à la contrainte légale, en matière scolaire, mais il est favorable à tout ce qui peut améliorer la fréquentation des écoles.

Au système de primes destinées à assurer le relèvement des salaires et à hausser la valeur professionnelle du corps enseignant, il propose d'ajouter des "primes d'assiduité".

Le projet nous semble excellent. Il aurait le double effet de créer chez les enfants un courant d'émulation et de mieux faire comprendre aux parents l'importance d'envoyer régulièrement leurs enfants à l'école et de les y tenir le plus longtemps possible.

Pourquoi le gouvernement ne prendrait-il point à son compte cette proposition? Lui seul peut en assurer l'adoption par la Chambre.

Une autre campagne qu'il importe de poursuivre, c'est celle dont l'inspecteur-général des écoles et le surintendant ont pris l'initiative et qui a déjà produit d'excellents résultats: l'appel aux commissaires d'écoles et aux parents, réunis en congrès.

C'est une vérité banale, mais qu'il ne faut point se lasser de répéter: Tant que les parents et les commissaires ne seront pas absolument convaincus de la nécessité de certaines réformes, celles-ci ne se feront point.

Réunissons donc, sur tous les points de la province, les parents et les commissaires. Que les spécialistes leur indiquent les réformes immédiatement praticables. Ce sera le plus sûr moyen d'obtenir des résultats sérieux et l'amélioration graduelle du système.

Quelle est la région qui, demain, s'inscrira sur la liste d'honneur?

Omer HEROUX.

Les préliminaires de la paix

Un armistice vient enfin d'être signé entre la confédération des Etats balkaniques et la Turquie. Les négociations ont été laborieuses et paraissent n'avoir abouti qu'à de maigres résultats.

Il est impossible de savoir encore les conditions consenties de part et d'autre et qui devront servir de base aux pourparlers de paix qui s'ouvriront bientôt; on observe à leur sujet le plus grand secret.

Toutefois, si les indications précises font défaut, des indices nombreux et certains témoignent de l'esprit d'entente que les vainqueurs ont apporté à assurer cette trêve qui permettra de plus calmes délibérations.

Pour le moment du moins, les Bulgares ont adouci les stipulations par lesquelles ils avaient répondu aux premières avances de la Porte. Ils ont dû renoncer à la remise des lignes de Tchatalja aux forces bulgares; à l'évacuation d'Andrinople, Scutari et Janina; à l'internationalisation de Constantinople, et aux autres considérations accessoires qu'il faudra débattre avant le désarmement définitif. On paraît seulement s'être accordé sur le maintien des positions actuelles et l'acquisition par les alliés des territoires réellement conquis.

L'effort qui restait à faire pour prendre les lignes de Tchatalja, sans qu'on aperçût d'ailleurs les avantages positifs que lui eût rapportés une nouvelle et coûteuse victoire, a sans doute engagé le roi Ferdinand à ne pas rendre inacceptable pour la Turquie la paix, que celle-ci paraît d'ailleurs résignée à accueillir comme une délivrance. Mais les concessions faites aux vaincus n'ont pas eu l'heur de plaire à toutes les nations coalisées. La Grèce est restée à l'écart et s'est abstenue de signer l'armistice, tant par défiance à l'égard de la Bulgarie, dont elle redoute les prétentions sur Salonique, que par désir d'étendre davantage ses conquêtes dans la mer Egée, du côté des Dardanelles et en Epire.

Cette abstention de la Grèce irait jusqu'à une rupture avec la coalition balkanique et à la continuation de l'état de guerre entre cette nation et la Turquie.

On ne saurait le dire encore; les nouvelles sur ce point sont vagues et incertaines; elles ne donnent même pas l'assurance de la réalité du désaccord.

Quoi qu'il en soit, l'entente qui devait exister entre les alliés se trouve évidemment gênée par la situation particulière de la Bulgarie, qui, n'ayant pas encore pris Andrinople, n'a pas accompli son programme dans la même mesure que la Serbie et la Grèce.

Ce fait suffit à faire comprendre combien la situation est délicate entre les alliés.

Uldéric TREMBLAY.

Les "Fleurs de Givre"

M. William Chapman vient de publier à Paris, sous le titre *Les Fleurs de Givre*, un nouveau volume de poésies canadiennes. Nous en publierons prochainement une appréciation détaillée.

Les Ruelles

L'échevin Poissant a demandé au conseil municipal de déclarer que toutes les ruelles sont propriété publique. On s'en servait, dit-il, pour y ériger les poteaux, pour y poser les tuyaux à eau, les égouts; la Ville serait obligée de pourvoir à l'entretien et au nettoyage des ruelles et l'on n'entendrait plus, au printemps en particulier, les plaintes toujours si nombreuses sur leur malpropreté repoussante.

Le représentant de Lafontaine a eu une excellente idée et nous souhaitons que le Conseil Municipal se rende le plus tôt possible à son désir.

Le travail entrepris par la Commission des Services Electriques durera plusieurs années, et il ne faut pas espérer de voir bientôt disparaître les poteaux et fils. Or, pour ne pas parler de la laideur de nos rues, le danger que présentent les fils électriques est depuis longtemps prouvé et reconnu. Il n'y a pas un mois qu'une femme s'est grièvement brûlée en touchant avec son parapluie à un fil chargé qui pendait au-dessus du trottoir. En attendant que les fils soient mis sous terre, on pourrait les démonter dans les ruelles et on ne les verrait plus au-dessus de la rue qu'aux intersections des ruelles avec les rues.

Si les fils électriques disparaissent un jour, il n'en va pas de même des canalisations de toute espèce. Nous admettons qu'il est presque impossible de tout changer à la fois, mais quand on construit un nouvel égout, on pourrait le faire dans les ruelles, si elles devenaient propriété municipale. On pourrait faire la même chose des tuyaux à eau quand on les remplace. Nos paves ne seraient plus ainsi défoncés à chaque inondation par-dessous, chaque fois qu'un tuyau se brise.

Cet avantage est si évident, que nous nous étonnons qu'on n'y ait pas pensé plus tôt.

L'échevin Poissant veut pousser à l'exécution de son projet. Nous l'y aiderons.

Fred. PELLETIER.

La taxe sur les successions

L'on nous demande de nouveau si la taxe sur les successions entre frère et sœur est de cinq pour cent. Nous avons déjà donné tous ces détails.

Répondons-les. Lorsque l'héritier est frère, sœur ou descendant de l'un ou de l'autre, la taxe à payer est de 5 pour cent jusqu'à \$10,000, et de 1-2 pour cent.

Mais il va de soi que cinq pour cent veut dire cinq piastres par cent piastres et non cinq cents par cent piastres.

J. D.

M. Adjutor Rivard

M. Adjutor Rivard vient d'être élu président de la Société du Parler français, dont il était depuis dix ans le secrétaire.

Rarement l'homme et la fonction se sont si parfaitement convenus.

M. Lemieux fait en Chambre un discours impérialiste, en souhaitant qu'il relâche "à travers tout l'Empire".

Et ce matin, le Canada dit: "Autonomie, tel est le principe libéral."

Tas de farceux!

BILLET DU SOIR

POUR ÊTRE ROI

Aimeriez-vous devenir roi? Même en dépit des risques de ce dangereux métier?

Eh bien! alors, allez au café! Oui, au café, c'est-à-dire dans ces endroits où l'on s'appelle élégamment rathskeller, et vous aurez des chances; il y a d'ailleurs un illustre précédent.

Oyez l'histoire ou peut-être la légende: Stambouloff, — vous connaissez Stambouloff? C'était un chef bulgare. Stambouloff, dis-je, cherchait un prince pour son pays. Il avait envoyé des émissaires un peu partout. Or, un jour, ses agents étaient à Vienne, en train de prendre un apéritif, dans un café lorsqu'un ami, connaissant le but de leur voyage, leur montra un joli et jeune officier attablé à deux pas d'eux:

Vous cherchez un chef d'état, voici l'article.

L'article était nul autre que Ferdinand de Saxe-Cobourg-Gotha. L'ami énuméra ses titres:

— Ce jeune homme est le petit-fils de Louis-Philippe, qui fut roi de France; il a une jolie mine, une fortune idem et ne manque pas d'intelligence.

Sur l'heure les envoyés de Stambouloff avertirent leur maître et, quelques mois plus tard, le convive du café de Vienne occupait le palais de la capitale bulgare et ne tardait pas à devenir roi, puis tsar.

Les dernières nouvelles indiquent qu'il pourrait bien être, avant longtemps, empereur d'Orient.

Et voilà! C'est pas plus malin que ça.

Maintenant que vous avez la recette, vous savez ce qui vous reste à faire.

Allez au café, et tachez avant que possible d'être prince et petit-fils de roi.

Le reste ira tout seul...

Max SOREL.

Sur le Pont d'Avignon...

Graindorge réédite pour la centième fois ce matin les futilités du nationalisme.

Ce qu'il est vide, le povero!

"Un sénateur trouvé coupable de concussion", lisons-nous dans les journaux.

Mais, rassurez-vous, la dépêche vient de Columbus, (Ohio).

Pour la première fois depuis cinquante ans, on augmentera en Angleterre le salaire des marins.

Allons, colonis, un bon mouvement! Aidons l'Angleterre, notre belle-mère qui se jette le corps à la dépense, comme dirait D.A.

Les naffs ou les habiles qui croient qu'un scrutin parlementaire suffit à disposer d'une question feront bien de méditer le commentaire que la Gazette, conservatrice, fait de l'amendement Mondou.

"Les problèmes visés par cette déclaration méritent plus d'étude qu'ils n'en ont reçu dans le bref débat de mardi, et l'on en entendra sans doute encore parler. L'amendement était inopportuniste, mais il n'était pas petit."

Nous croyons connaître le programme du débat qui aura lieu cet après-midi aux Communes. Un politicien averti nous en signale les grandes lignes:

M. Borden proposera qu'on sauve l'Empire, moyennant \$50,000,000. Et il fera ressortir qu'au prix où est le beurre, c'est pour rien.

En réponse: M. Laurier démontrera que le beurre ne serait pas si cher si on ne l'avait pas battu, lui, avec sa réciprocité. M. Lemieux continuera de traduire et de commenter les articles du *Denoir*, et les fera suivre de ceux qu'il écrit jadis dans le *Soir*. M. Rainville répètera les choses qu'il n'a pas dites en 1910 et 1911. M. Coderre parlera de la corruption libérale dans Hochelaga.

M. Jos. Demers chantera le *libéra* du nationalisme; cependant que Me D. A. Lafontaine, ancien député indépendant, narrera dans le style dont il a le secret, comment il a trouvé, le saint Paul, son chemin de Damas. Et M. Forget proposera l'ajournement.

On conçoit que ça sera plein d'intérêt.

Le Veilleur.

SOMMAIRE

PAGE 2

— Les victoires de la Grèce (Nouvelles des Balkans).

— A la Chambre de Commerce.

PAGE 3

— LETTRE D'OTTAWA, Georges Pelletier.

— L'enquête sur l'échouement du Royal George.

— Le traité de Lausanne a été adopté hier.

— La Musique à Montréal.

PAGE 4

— LA VIE SPORTIVE.

— Cazeaux n'a pu réussir à vaincre Constant Le Marin.

— Dans le monde ouvrier.

PAGE 5

— La législation concernant les Cies de fidé-commiss.

— Les houlleuses devraient appartenir au gouvernement.

— Les disciples de Loyola en Allemagne.

DERNIERE PAGE

— Toutes les nouvelles de la dernière heure.

QUESTIONS MUSICALES

"Louise" de Charpentier. — Par Arthur Laurendeau

Les lignes qui suivent sont la substance d'un article déjà paru dans l'*Action*. Aux remarques que je fis alors sur *Louise*, j'ajoute quelques notes et éclaircissements, et c'est à l'occasion, mais non pas au sujet de la reprise d'hier. Mon cher ami, M. Ouimet, a l'obligance de me céder sa place; je ne ferai que confirmer par des raisons nouvelles, et par d'autres qui sont les siennes, le jugement très sûr, très équitable qu'il a porté, ici même, sur l'œuvre de M. Charpentier. Je désire qu'on ne soupçonne pas ce jugement d'être inspiré par je ne sais quel parti-pris de dénigrement, qui tout autant que l'excès d'indulgence, s'oppose à une saine et bonne critique. Dans la mesure de mes faibles forces, je veux essayer de découvrir quelle est l'exacte valeur de cet opéra qui a fait couler tant d'encre depuis quelque temps, quel rang il me semble qu'il occupe dans l'histoire de la musique dramatique. Ecrivain pour les honnêtes gens, j'emploierai le moins possible le "jargon" d'orchestre, et n'essaierai pas d'en imposer par la spécialité de mon vocabulaire. Compris de tous, je me tiendrai pour trop heureux si, par surcroît, je puis ne pas déplaire aux délicats.

Le roman musical de M. Gustave Charpentier se donne pour une déclaration de guerre au "Père Préjugé" et à la "Mère Routine". Le mot est de l'un des protagonistes de *Louise*, et au commentaire qui le souligne et l'éclaire, l'on sent bien que l'auteur, l'action suspendue un moment, parle ici pour son propre compte.

Les amis et les admirateurs du jeune maître, c'est ainsi que déjà aux environs de 1900, on appela l'auteur de *Louise*, se sont d'ailleurs chargés d'expliquer sa pensée, et c'est par eux que nous savons au juste à quel "Préjugé" et à quelle "Routine", il est venu mettre fin et par quoi il entendait remplacer ce vénérable couple.

Avec *Louise*, écrivait, il y a quelques années, dans la *Revue de Paris*, un des plus zélés partisans de l'esthétique nouvelle, M. Emmanuel, (qui du reste, se montre justement sévère à l'endroit de certaine théorie morale dont cette œuvre est la mise en action), c'est la première fois que la "vie réelle" fait son apparition sur le théâtre lyrique. Ce qui régnait jusqu'ici, sur "la scène où l'on chante", c'est "l'art noble", lequel représente des gens affublés d'une certaine défoque, brillante et traditionnelle, avec le droit d'être ridicules en restant "nobles".

"Dieux et demi-dieux, héros casqués, militaires chamarrés, orientaux dorés sur tranches". — Cet art noble, M. Charpentier en a violé le temple avec éclat et avant d'examiner s'il est le premier profanateur, j'accorde volontiers que pour le choix des personnages et l'art du costume, *Louise* est aux antipodes de *Stieffried*, de *La Reine de Sabo* et du *Crépuscule des Dieux*, par exemple.

Ici se pose la question: pour exprimer "logiquement la vie vraie", l'œuvre musicale destinée à la scène, est-elle soumise à des conditions de milieu et d'époque et "l'opéra en blouse" est-il la forme la plus parfaite, sinon l'unique forme du drame lyrique? *Louise* n'autorise pas à répondre par l'affirmative. Quelle réalité la musique — est-elle de musique dramatique, — est-elle susceptible de traduire? La nature, d'abord, surtout, l'âme, la plus vivante de toutes les réalités, puisque seule elle ne contient pas en soi un germe de mort. Or, je vous le demande, où trouver un sentiment de la nature plus pénétrant, une peinture de l'âme plus profonde que dans *Stieffried* et dans *Tristan et Yseult*? deux œuvres écrites selon la formule contre laquelle on prononçait tantôt de si sévères condamnations. Sans doute, les héros sont ici des êtres de légende, des demi-dieux, si l'on veut, mais le génie de Wagner a su faire pénétrer en eux des traits d'une si profonde humanité, que chacun de nous peut s'y reconnaître. Allons! ne transportons pas dans le domaine musical, l'erreur de Zola et de tous ces réalistes dont M. Beaumier nous racontait récemment les tribulations dans la *Revue des Deux-Mondes*, et si la formule suivant laquelle est conçue *Phédre*, n'est pas inférieure à celle qui a inspiré le *Contrat des Wagons-lits*, n'allons pas dire qu'en vertu des lois de l'esthétique, *Parfaisal* ne vaut pas *La Réunion du dix août* ou le *Voyage en Chine*.

A y regarder d'un peu près, il se trouve que c'est le peintre de Montmartre qui s'écarte le plus de la réalité, non pas sans doute, dans le choix des personnages, mais dans l'art de les présenter à nos yeux. Quels fantoches, quels personnages de mascarades, que ces gueux, ces noctambules, ces petites ouvrières de l'atelier de couture! chez la plupart, quel manque de sincérité dans l'attitude; comme cela fait mal à voir et à entendre! Et il y a encore là-dedans le monde des petits artistes, des ratés, l'affreux monde de la bohème. La bohème! Quelle chimère! De quelque

poésie que notre jeunesse l'ait volée, quel enchantement qu'elle exerce sur les âmes naïves, de quel charme qu'on ait couvert sa pauvreté morale, elle n'en reste pas moins dans la réalité la forme la plus naïve, la plus prosaïque du nihilisme impuissant et verbeux. La bohème, c'est la contrefaçon de l'existence, le carton pierre de la vie; c'est pour parodier le livret, de la paresse et de la bêtise en chansons; c'est la course ignoble à la pièce de cent sous, la saoulerie abêtissante, les haillons et la faim. La bohème de Charpentier est la pire. Son Julien n'est qu'un odieux pet de loup, phraseur et poseur sans vergogne, marchand d'orviétans, cabotin à la perte d'haleine, d'une petitesse d'âme à faire pleurer et professeur de morale, par surcroît. Il exalte l'union libre en un style pompeux et pompier, en des sophismes bruyants et pédants qu'il n'omet pas l'attribution de la nouveauté. C'est ainsi qu'on y retrouve la tirade sur la "souveraineté de l'amour", sur le "droit au bonheur"; des anathèmes contre cette vieille bête de tradition qui continue les divagations du 18e siècle; sur le "développement de toutes nos virtualités".

On le voit, à l'analyse, il semble bien que l'esthétique nouvelle n'ait pas donné tout ce qu'on nous prometait. Mais il y a plus et ces doctrines elles-mêmes n'ont pas l'avantage non plus d'être neuves. Trente ans avant M. Charpentier, Mousorgski faisait représenter son *Bois Godounov*, qui, sous une étiquette historique, a pour véritable protagoniste le peuple, la grande foule anonyme, et il n'était pas permis de l'ignorer après les articles retentissants par lesquels Debussy tâchait de faire connaître en France le grand musicien, après les études que lui avaient consacrées des musicographes comme Pierre d'Albeim et Albert Soubies. Il n'était pas permis d'ignorer que M. Bruneau avait tenté les mêmes essais dans *L'Attaque du Moulin* et *Messidor*. Je sais bien qu'il n'est pas le premier auteur à qui pareille mésaventure soit arrivée. Taine ne se crut pas l'inventeur de la théorie de l'abstraction, laquelle dans sa forme achevée, appartient en propre à saint Thomas d'Aquin? Mais Taine avait une excuse...

Avant de quitter le livret et d'aborder la musique, disons un mot de style. La forme, au moins, tachète-elle un peu les faiblesses et la vulgarité du fond? Hélas! hélas! Depuis que le Florentin Lullai a introduit l'opéra en France, il s'est fait de la bien belle musique — de l'autre aussi — sur de bien mauvais livrets. Après la littérature de cantiques, je crois que celle-là est la pire. Déjà, de son temps, Despreux raillaient Quinault. Que dirait-il de *Louise*? Au fait, il n'en parlerait pas, ce livret n'appartient pas à la littérature. Dégustez ce dialogue des médinettes (avant la lettre) puisqu'il faut citer: — "P'tite bébé! tu n'vois pas qu'ça craque?" — "T'en as un caractère!" — "Tu n'es pas r'gardée!" — Va donc! eh! bouffi!" — Après la querelle, la confidence sentimentale: — "D'ou vient ce sentiment qui m'attire comme tantement vers les hommes? — Moi quand j'suis dans la rue, tout mon être prend comm' feu." Ecoutez les déclarations extatiques des deux protagonistes: — La Ville m'a donné la fille. — L'amour de la fille te donnera la Ville! — Quant à ce que chantent les gueux et les gamins, j'aime encore mieux le "Boum à la ka boum" brailé par les carabins de Laval. Mais j'ai eu tort de citer. On va croire que j'ai choisi. Ouvrez la partition au hasard et si, dès la première page que rencontreront vos yeux, votre goût n'est pas offensé, c'est qu'il n'est plus sensible aux outrages que peut subir la langue française. N'est-ce la morale, je conseillerais ce livret, dépouillé de sa musique à la direction du Nationscope. Je vous prie de croire qu'il n'élèverait ni Félix Potier ni la Portense de pain.

Mais ne le dépouillons pas de sa musique; c'est par elle, par elle seule qu'il mérite de fixer notre attention. Henri Heine, le maître-chanteur qui a dit des choses si justes et si profondes sur la musique, la définissait un jour: Une "médicatrice crépusculaire" entre la "pensée" et le "phénomène". Crépusculaire ou non, la musique de A. Charpentier pour simplement étreinte, devra être une médicatrice falacieuse. Le "phénomène", qu'est-il en effet? Ce sont les marionnettes que nous avons vues s'agiter tantôt, c'est le roman tel que nous l'avons analysé. Pour être évocatrice de vie et de pensée, la musique ici, devra donc traduire autre chose que le texte, elle devra le dépasser. Lorsqu'elle y parvient, ce "paradoxe" esthétique cause une émotion d'une espèce rare; mais il était impossible d'avoir tout son talent, l'auteur de *Louise* y réussit toujours. La grande erreur de M. Charpentier fut d'avoir associé sa musique à son roman. Avec ce plomb dans l'aille s'il a pu s'élever parfois et planer, incapable de soutenir longtemps son vol, trop

(Suite à la 2e page)

LETTRE DE QUÉBEC

UN DEBUT MOUVEMENTÉ.—QUESTIONS D'ORDRE, DE PRIVILEGE, ETC. — LES DOCUMENTS PUBLICS ET LES DEPUTES MINISTRIELS. — LA COMMUTATION DES TAXES SCOLAIRES. — LA REMUNERATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX.

Québec, 3.—La séance de cet après-midi a été la plus mouvementée de la session, mais d'un mouvement gai qui n'a laissé aucun souvenir désagréable.

A propos d'un tout petit débat sur les concessoires au cours duquel trois ou quatre députés s'étaient interpellés un peu plus que ne le permettent les règles de la Chambre, dont on se moque assez souvent ici, M. le Président invita la Chambre à se montrer plus sage. On le prit au mot, et quand M. Stein, député de Kamouraska, un débutant, à la voix bien timbrée, mais un peu prétentieuse, demanda la production d'un document se rapportant à l'hospice Sainte-Anne de la Pocatière, M. Prévost, le procureur retors et M. Laverge se mirent à le guetter comme le chat guette la souris. Et M. Stein n'avait pas dit dix mots qu'il était déjà rappelé à l'ordre. Il avait fait allusion à un débat antérieur. En effet, l'autre jour, vous vous rappelez, M. Bérubé, de Témiscouata, émettait des doutes sur l'existence de l'hospice de Sainte-Anne de la Pocatière. Or, il est défendu de faire allusion à un débat antérieur de la même session. Donc, rappel à l'ordre par M. Prévost, soutenu par M. Laverge et combattu par MM. Taschereau et Caron, de l'Islet—non des îles de la Madeleine. Le Président recommande au jeune député d'éviter les allusions aux débats antérieurs. M. Stein croit tourner la difficulté en lisant une lettre adressée au ministre de l'Agriculture. Question de privilège cette fois. M. Prévost dénonce le système pratiqué par certains ministres de communiquer à certains députés des documents dont la Chambre seule a le droit d'ordonner la production. M. Caron soutient que ce n'est pas un document public. M. Laverge rétorque que ce ne peut être autre chose qu'un document public puisque le député de Kamouraska en demande la production. On n'insiste pas trop sur ce point et M. Stein peut continuer. Question d'ordre encore par M. Prévost qui cite Bourinot pour démontrer qu'un document public ne peut être lu qu'il n'est déposé devant la Chambre. M. Taschereau répond par d'autres citations de Bourinot et le Président décide que pour savoir si c'est un document public ou privé, il faut qu'il en entende la lecture. M. Stein en reprend la lecture en omettant la première partie qui fait allusion au débat antérieur. Question d'ordre: il faut commencer par le commencement. M. Stein recommence. Mais le commencement, c'est une allusion au débat antérieur. Double question d'ordre cette fois: celle de l'allusion au débat antérieur et celle autre qu'il est irrégulier de citer un document dont on demande la production. Le Président s'en tire en décidant qu'on n'a pas le droit de faire allusion à un débat antérieur. L'opposition applaudit bruyamment, et M. Stein abandonne la partie. L'incident a duré plus d'une demi-heure.

L'on passe ensuite au projet de M. Perron qui retranche des statuts refondus les articles permettant aux commissaires scolaires de commuer les taxes des corporations industrielles. M. Tellier demande quelles bonnes raisons l'on peut donner à l'appui de ce changement. M. Perron dit que le statut actuel permet aux compagnies de faire des demandes auxquelles les corporations municipales n'osent pas résister et qu'ainsi la cause de l'instruction publique perd des sommes considérables. M. Cousineau demande que l'on cite des cas. M. Gouin répond qu'à Valleyfield la commission a perdu \$90,000 par ces commutations. Le député de Jacques-Cartier ne paraît pas très convaincu de la nécessité de cette loi. Si l'exemption de taxes est avantageuse pour une municipalité, elle doit l'être autant pour une commission scolaire. Il soupçonne qu'on veuille se servir de cette loi comme instrument pour régler certaines difficultés privées. Le projet est finalement voté et MM. Gouin et J. Décarie échançant des regards qui semblent justifier les prévisions de M. Cousineau. Craignant probablement un vote, M. Langlois, de Montréal, a pris la parole.

Le projet de M. Walker permettant aux municipalités de villes et de villages, de payer leurs maires et échevins passe aussi. Sans y avoir des objections invincibles, M. Tellier aime à connaître l'opinion du premier ministre. Quant à lui, il trouve que c'est en somme décréter que tout esprit public a disparu dans cette province, et que tout service rendu à la communauté devra être payé à l'avenir. Le premier ministre ne voit pas d'objection puisqu'on laisse les municipalités maîtresses de faire ce qu'elles voudront.

Un projet de M. Daigneault pour accorder certains privilèges aux compagnies d'assurances mutuelles quant aux frais judiciaires est moins heureux: on l'étouffe en comité général de la Chambre.

M. Laverge a demandé à M. Devlin s'il a réellement opté pour Témiscamingue ou s'il garde Nicolet et Témiscamingue comme les jours le prétendent. Le ministre a répondu qu'il avait déclaré à la Chambre qu'il optait pour Témiscamingue et qu'il n'avait pas changé d'opinion.

Jean DUMONT.

M. WALSH ET L'IMPERIALISME

L'ex rédacteur en chef du "Herald" déclare qu'il est temps de reprendre la lutte de La Fontaine et de Baldwin pour le "Self government"

IL MONTRE LES DESSOUS DE L'ORGANISATION IMPERIALISTE. — UN ARTICLE A LIRE

Tous ceux qui sont un peu au courant des dessous politiques, prévoyant que le départ du *Herald* de son brillant rédacteur en chef, M. J. C. Walsh, serait suivi d'une campagne de presse qui ne manquera pas d'attirer l'attention de tous les hommes réfléchis. Quelles que fussent ses intentions, au moment de son départ, notre confrère avait trop l'habitude du journalisme, il avait aussi trop de choses à dire pour rester indéfiniment silencieux. La brève note qu'il nous avait donnée au moment de l'élection d'Hochelaga indiquait la tendance de son esprit. Il publie aujourd'hui dans le *Collier's* un article qui devrait être lu de tous les Canadiens qui s'intéressent aux questions publiques.

Are there limits to Canadian self-government? se demande notre confrère, et il en conclut que l'heure est arrivée—tant la pression des impérialistes a été heureuse et forte—de reprendre la lutte de La Fontaine et de Baldwin. Il donne en même temps, sur les dessous de l'organisation impérialiste, les détails les plus curieux.

Il est impossible de résumer cet article, et nous ne pouvons en donner aujourd'hui que des extraits. Cette appréciation, d'abord de la Marine Laurier et des liens qui la rattachaient aux autorités impérialistes:

La loi navale du gouvernement Laurier prévoyait, à la vérité, une marine canadienne; mais les autorités anglaises n'en abandonnaient pas la maîtrise (control) comme elles avaient fait dans d'autres cas. Elles se réservaient la maîtrise réelle. Un navire doit se mou-

(Suite à la 2e page)

LES DEUX TENDANCES

Sous la surface de tout mouvement qui a existé au Canada il y a toujours eu et il y a encore un conflit entre, d'un côté les partisans d'un gouvernement autonome, dont le principe est bon en lui-même et susceptible d'une assez grande efficacité pour faire face à tous les

(Suite à la 2e page)

la crise provoquée par la difficulté qu'ils ont éprouvée à trouver un successeur au ministre de la guerre, général Uyehera.

On s'attend à ce que le prince Takamura ou le général-comte Teramachi, gouverneur-général de Corée s'appelle à former un nouveau cabinet.

Tokio, 4. — Le premier ministre a envoyé sa démission à l'empereur Yoshihito. La situation politique

LETTRE D'OTTAWA

LE QUESTIONNAIRE DE LA CHAMBRE... ET DEMAIN ?

Ottawa, 4.— Journée de relâche, aux Communes, aujourd'hui. Il y a pourtant séance, de deux à six heures, comme tous les mercredis de la session. Mais il ne s'y fait pas grand chose. Les députés sont plutôt rares à leurs fauteuils. Ceux qui y restent sont presque tous somnolents, à cause d'une longue veille, celle de la nuit dernière, où le vote final s'est pris à une heure, après que nos représentants, pour la plupart, ont jase longuement et sont allés souper dans les différents restaurants de la ville, pour ne rentrer chez eux qu'au petit jour.

La Chambre passe son après-midi à écouter vaguement des réponses aux questions inscrites au feuillet depuis l'ouverture de la session. Il y en a cent quatre-vingt-douze, en plus d'un nombre égal de demandes de production de documents. Le président appelle par numéro d'ordre chacune de ces questions, les ministres répondent à plusieurs d'entre elles, puis donnent leur assentiment à la production des papiers demandés, et le feuillet sur lequel se trouve souligné d'autant. Cette procédure se continuera désormais trois ou quatre fois la semaine.

Le questionnaire de la Chambre est intéressant à étudier, surtout au début d'une session; car il fournit des traits de caractère sur le compte des députés qui interrogent le ministre.

Ainsi M. Pugsley s'y révèle taquin, d'une taquinerie empreinte de bonhomie narquoise quand il interpelle ainsi le cabinet: "A quelle date peut-on s'attendre que le chemin de fer transcontinental sera exploité entre Lévis et Moncton?" ou quand il s'enquiert des travaux de dragage conduits par le ministère, depuis la dernière session. M. Murphy, d'un tour d'esprit légèrement humoristique, demande au gouvernement, qui a oublié le canal de la Baie Georgienne: "Est-ce l'intention du ministère de construire prochainement le canal de la Baie Georgienne, et des fonds seront-ils votés cette année, pour cette entreprise?" M. Lemieux, comme d'habitude, tire à lui toute la couverture, cherche l'effet, trahit son ennui de ne plus voyager en wagon particulier, aux frais de l'Etat, en ces termes: "Un wagon privé a-t-il été acheté pour le ministère de la Milice?" tout comme il écrible le ministère de questions relatives à la démission de M. Monk, aux déclarations d'Armand Lavergne sur la formation du cabinet et à la lettre de M. Monk au docteur Lalonde, pendant l'élection d'Hochelega, afin de vérifier de vieux potins de couloir.

Telle autre question, relative à la situation actuelle d'un ex-journaliste qui porta de rudes coups aux deux partis, et surtout à l'entourage de M. Laurier, est inscrite au nom de M. Carvell; mais il n'en est pas le véritable auteur. Celui qui en a eu l'idée n'a emprunté qu'une étiquette derrière qui dissimule son désir de revanche, comme aussi son souci évident de se dérober à la raclée que lui pourrait administrer cet ex-journaliste, d'un style mordant et à l'emporte-pièce. Pendant quelques jours, sous la même étiquette, a figuré une question relative à une jeune Canadienne-française employée à l'agence canadienne de Paris, qui n'a jamais fait de politique, ni de mal à personne, et qui gagne sa vie honorablement; mais son nom, semblable à celui d'un ministre du cabinet Borden, a laissé croire au véritable auteur de la question, entaché lui-même de népotisme, qu'il y avait là de quoi taquiner mesquinement son collègue aux Communes. Des confrères, d'esprit plus large que le sien, ont-ils fini par lui faire comprendre l'inconvenance de cette question? Peut-être. Elle a disparu du feuillet. Et tous savent que M. Carvell ne l'avait jamais mise là dans son intérêt à lui-même.

Devi donc, de rares questions trahissent véritablement le souci de se renseigner, chez M. Graham, chez M. Béland; tout comme certaines autres, posées par des députés ministériels, sont certes dictées par le désir d'être complaisant envers un ministre qui redoute une interpellation ennemie et se fait interroger par un des siens, afin de répondre à sa guise, qu'elle ensuite à référer l'autre interrogateur, — le fâcheux, — aux réponses tronquées données à l'ami zélé. Certaines interrogations, enfin, indiquent qu'un député de la gauche se croit sur la piste d'un scandale conservateur, — de taille petite ou importante, peu importe, pour l'heure, — et qui devra faire l'objet d'une motion de blâme, aux Communes, à une autre heure de la session.

Si l'on joint à cela que, des cent quatre-vingt-douze questions, une cinquantaine ont trait à des renvois d'office et à des destitutions injustifiées ou légitimes de fonctionnaires placés jadis par M. Laurier et ses amis, il est aisé de constater que tout le questionnaire des Communes est aujourd'hui un véritable document sur le compte de la gent parlementaire, curieuse à étudier au logis où elle gîte, dort, s'amuse et fait mine de travailler.

Demain, M. Borden parlera. Les commentaires vont déjà leur train, au sujet de ce qu'il dira et ne dira pas. Déjà, depuis une couple de jours, les journaux ministériels de tout le Canada ont en leur possession le texte même de son discours, soigneusement préparé, avec instruction de le tenir secret jusqu'à ce qu'il l'ait prononcé aux Communes. Ceci permettra à ces feuilles de bien renseigner leur public, et dès la première heure, sur la nouvelle politique navale canadienne. Certains journaux d'opposition trouvent ce procédé un peu cavalier à leur égard, puisqu'ils n'ont pas eu, eux, le texte précieux, et devront peut-être demain, peiner afin de rendre justice au premier ministre, ainsi qu'à leurs journaux. Mais ce sont évidemment des gens de vilain caractère!

On dit même que le premier ministre a envoyé, depuis plusieurs jours, à la presse impériale d'Angleterre, des copies complètes de ses remarques sur sa politique navale, avec instruction de les publier dès le lendemain de son discours, ici.

Comme on le voit, le premier ministre ne néglige pas la publicité. Il est vrai, d'ailleurs, que la question est assez grave pour que le pays connaisse à fond ses déclarations dès qu'il les aura faites. L'étonnant, disent les critiques, c'est que la presse oppositionniste ne soit pas traitée comme la presse conservatrice, en cette circonstance. Tous les libéraux, comme tous les conservateurs, ont droit de savoir ce que dira le premier ministre. Par ailleurs, d'autres font remarquer que celui-ci est dans son droit strict, et agit avec grande prudence, quand il limite le nombre des journaux auxquels il fournit des copies de son discours; ce serait, disent-ils, un peu de se mettre dans les mains de l'ennemi, pour lui, que de livrer aux feuilles d'opposition, plusieurs heures à l'avance, un texte que des amis trop zélés pourraient bien faire tenir à M. Laurier, au mépris de la parole donnée, dès avant la séance de demain, ce qui ne serait pas sans embarrasser singulièrement M. Borden.

Mais tout le monde a hâte de connaître enfin la politique navale du cabinet; et les gens attendent avec curiosité le discours de M. Borden. Les uns placent le chiffre de la contribution à trente-cinq, d'autres, à cinquante, d'autres, à cent millions. Il est temps de fixer une limite, sans quoi, samedi, l'on parlerait peut-être d'un milliard!

Georges PELLETIER.

Au Conseil d'Outremont

Le bill des religieuses des Saints Noms de Jésus et Marie. — Le service des tramways. — Réduction d'évaluation.

Le conseil municipal d'Outremont a reçu la nouvelle que le bill des religieuses des Saints Noms de Jésus et Marie a été présenté au comité des bills privés et que l'étude en a été remise à la quinzaine, pour permettre aux représentants des Soeurs et du conseil de se faire entendre.

L'échevin Little s'est plaint du service des tramways. A 9 heures du matin, les hommes d'affaires qui descendent en ville sont obligés de marcher jusqu'à l'avenue du Parc, avant que les tramways les rejoignent. Plusieurs tramways de la ligne d'Outremont passent tout droit au chemin Sainte-Catherine et montent jusqu'à l'Annex. M. Little demande qu'on prenne le numéro de l'heure de chaque voiture entre 8 heures et 9 heures du matin et entre 5 et 7 heures du soir.

Il a été décidé de déléguer le maire et l'échevin Little auprès du gérant de la compagnie pour obtenir un meilleur service. Le conseil fera prendre le numéro et l'heure de chaque voiture, entre 8 heures et 9 heures du matin et entre 5 et 7 heures du soir.

Dublin, 5. — "Mickey" Smith, fabricant de paniers et bœufier, est décédé hier à Dunshaughlin, à l'âge de 116 ans. C'était un gros fumeur. Il s'était marié trois fois.

Une enquête intéressante à Londres

Londres, 4. — La section du travail de la Chambre de Commerce a terminé son enquête au sujet des entreprises où l'ouvrier a part dans les profits.

La première entreprise de ce genre remonte à 1825. Jusqu'à présent il y a 229 entreprises du genre, 132 sont encore en existence, quatre ont disparu, cinquante-cinq furent fondées, il y a moins de dix ans, quarante six n'ont pas encore quatre années de vie et six sont nées cette année.

Dans ces entreprises, l'ouvrier outre son salaire reçoit un pourcentage dans les profits. De plus il peut par l'accumulation de ses profits devenir un actionnaire.

106.000 ouvriers travaillent dans des entreprises de ce genre. Ils ont retiré l'an dernier un profit représentant 5,5 pour cent de leur salaire.

Ce genre d'entreprises stimule l'ouvrier et produit une meilleure entente entre lui et le patron.

La rumeur est non fondée

Il n'est pas question que des princes indiens fassent un cadeau à la marine impériale.

(Service particulier)

Londres, 5. — A la Chambre des Communes hier soir, certains députés ont demandé au gouvernement s'il y avait quelque chose de vrai dans la rumeur que plusieurs princes indiens avaient l'intention d'offrir à la marine impériale trois dreadnoughts et neuf croiseurs cuirassés.

M. Winston Churchill a répondu que l'Amirauté n'avait reçu aucune offre de ce genre.

L'enquête sur l'échouement du "Royal George"

PLUSIEURS AUTRES TEMOINS ONT ETE ENTENDUS HIER APRES-MIDI, MAIS AUCUN D'EUX N'A APPORTE DE DETAILS NOUVEAUX.

(De notre correspondant)

Québec, 5. — L'enquête sur l'échouement du "Royal George" s'est continuée hier après-midi jusqu'à 6 h. 30, et a été ajournée ensuite à ce matin pour entendre les derniers témoins. La première partie de la séance d'hier après-midi a été employée à l'interrogatoire des officiers du navire au sujet de la rédaction du journal du bord, pour répondre à l'insinuation de M. Newcomb, député-ministre de la Justice et représentant à l'enquête les intérêts du département de la Marine, que des modifications y avaient été faites après l'accident. M. Holden, qui comparait pour les propriétaires du navire et les officiers a fait entendre tous les officiers qui ont chargé de ce journal, et ceux-ci sont venus déclarer que toutes les entrées apparaissent dans le livre telles qu'elles ont été faites au cours de la traversée. Personne n'a modifié en quoi que ce soit les observations qui y sont inscrites. Après avoir éclairci ce point, la commission a entendu un certain nombre de citoyens de St-Laurent de l'île d'Orléans pour établir dans quel état était la lumière du quai de ce village qui paraît être en partie cause de l'accident.

Le premier entendu a été M. Joachim Godbout, gardien du phare de Saint-Laurent jusqu'en janvier dernier. Le témoin déclare que la lumière du quai de Saint-Laurent était dans un bien mauvais état. Durant toute la saison, il a pris note des diverses époques où il a constaté qu'elle ne fonctionnait pas ou qu'elle ne donnait pas une lumière suffisante pour répondre aux besoins des navigateurs. A deux reprises dans le mois de juin, il a vu la lumière éteinte le matin vers trois heures; il a remarqué la même défection dans les mois d'août, octobre et novembre. Il déclare aussi qu'il a constaté quelquefois que la lumière était très faible et presque imperceptible. En une autre occasion, il a fait observer à deux de ses amis que les verres de la lanterne étaient tellement sales que la lumière était à peine visible. Le témoin déclare qu'il arrive souvent au gardien actuel d'allumer la lumière après le coucher du soleil.

Un autre résident de Saint-Laurent, M. Campeau déclare ensuite qu'il lui est arrivé une fois, le 1er novembre dernier, de voir la lumière éteinte à quatre heures du matin. M. B. Chabot rapporte qu'en juillet dernier, en se rendant à Québec, il remarqua que la lumière éclairait à peine et alla prévenir le gardien, MM. Alfred Turgeon et Gaudis Poullet ont affirmé que le dimanche avant l'accident, les verres de la lanterne étaient sales au point qu'on ne pouvait distinguer la lumière que très difficilement. Le dernier témoin a été un navigateur du nom de A. Picard, de Saint-Thomas de Montmagny, qui se trouvait avec sa goélette à quelques milles de St-Laurent lorsque le "Royal George" est passé. Il a déclaré dans son témoignage qu'il n'avait aucune lumière sur son bateau lorsqu'il a rencontré le "Royal George" et M. Penland en a profité pour dénoncer l'audace de ces propriétaires de goélettes qui stationnent dans le chenal sans le moindre signal pour faire connaître leur présence aux navires. La preuve recueillie aujourd'hui rejette entièrement la responsabilité de l'accident sur le mauvais état de la lumière de Saint-Laurent. Les derniers témoins seront entendus aujourd'hui.

Conseil Législatif

Les bills suivants ont été présentés et ont subi leur première lecture: Compagnie Electrique Stadacona; Georges Doyer; ratification des titres à l'immeuble No 1060 du cadastre du quartier Saint-Antoine, Montréal; J. F. Bugeaud; L. W. Jacobs; succession Robertson; L. W. Jacobs.

Les bills suivants ont subi leur seconde lecture:

Commission des écoles de Westmount; Ville de Magog; Commission des écoles catholiques de Québec; Commission du Parc Maisonneuve; Ville de Beauharnois; Ville de Verdun; The Girls' Cottage Industrial School; The Huntingdon & Hemmingford Ry. Co.; A. M. Strang; Ville de Maisonneuve; The L'Avénir & Melbourne Ry. Co.; Village de Salisbury; Québec & North Eastern Ry. Co.; Alma & Jonquière Ry. Co.; Donatona Paper Co.; Paroisse de Saint-Bruno du Lac Saint-Jean.

On a adopté en seconde et en troisième lecture, après explications fournies par l'hon. M. Pérodeau le bill du gouvernement pour amender la loi électorale de Québec, bill qui détermine entre autres choses l'établissement de bureau de révision électorale dans les villes de Maisonneuve et de Valleyfield.

Routine de la Chambre

Projets de loi déposés:

— Pour ratifier certains règlements de la paroisse Saint-Laurent.

— Pour permettre à la commission des chemins à barrière de la rive nord de Québec de faire payer les automobiles.

Projets votés en deuxième lecture:

— Pour amender l'article 29 des Statuts Révisés de 1909.

— Pour amender la loi du barreau.

— Pour amender la charte de la ville de Saint-Jérôme.

En réponse à M. Langlois de Montréal, le gouvernement dit qu'en prenant pour base le prix de 30 cents l'exemplaire, les profits du gouvernement provenant du Journal d'Agriculture ont été de \$41 en mars et de \$206 en avril 1912.

Le traité de Lausanne a été adopté hier

LES DEPUTES SOCIALISTES AU PARLEMENT ITALIEN SONT LES SEULS A DESAPPROUVER LE TRAITE ENTRE LA TURQUIE ET L'ITALIE. — LE VOTE EST DE 335 CONTRE 24.

Rome, 4.—Après deux jours de discussion, le traité de paix, entre la Turquie et l'Italie, connu sous le nom de Traité de Lausanne, a été approuvé par la Chambre des Députés. Le vote fut de 335 contre 24; ces derniers socialistes.

Le premier ministre Giolitti, en réponse aux nombreux discours de la Chambre, dit que l'occupation des îles de la mer Egée par les troupes n'était qu'une simple mesure de guerre et que cette déclaration a été faite aux puissances.

"La paix entre l'Italie et la Turquie a été conclue avant la déclaration de la guerre entre la Turquie et les Etats des Balkans. Alors, déclare-t-il, la Grèce ne peut pas se plaindre à propos de ces îles.

"L'Italie, continue le premier ministre, a demandé des garanties pour la protection des habitants des îles, en cas d'évacuation. Si ceci est arrivé avant que la paix fut signée entre la Grèce et la Turquie, l'Italie ne pourra pas opposer leur occupation par la Grèce.

"Si l'évacuation arrive après la conclusion de la paix, l'Italie pourrait remplir les termes, qui étaient acceptés dans le traité entre la Turquie et les alliés des Balkans. Par le traité de Lausanne, l'Italie était libre de faire entendre sa voix dans l'Europe en faveur des intérêts légitimes des autres peuples.

Le premier ministre a donné en détail les dépenses proposées des premiers \$10,000,000 pour la Tripoli.

Après la conclusion de ses remarques on lui fit une ovation.

Une plainte des tisserands

Ceux de la filature d'Hochelega prétendent que leurs patrons violent volontairement la loi provinciale.

Un groupe important des ouvriers de la filature d'Hochelega viennent de déposer devant l'inspecteur en chef des établissements industriels de la province, à Montréal, une plainte contre leurs patrons. Ils accusent la compagnie d'ignorer complètement les dispositions de la loi provinciale qui fixe à 58 heures par semaine le temps du travail des femmes et des enfants, dans les manufactures de coton.

En effet, d'après la plainte, la compagnie ouvrirait les portes de la filature dès 6 heures du matin, et ferait immédiatement imprimer le mouvement aux machines. Bien qu'on ne force pas les ouvriers à travailler, ce serait toujours d'après la plainte, une invitation indirecte à se mettre à l'ouvrage, ce que, d'ailleurs, un grand nombre de femmes, surtout de jeunes filles et d'enfants feraient dans le département du tissage, où les ouvriers sont payés à la pièce.

De plus, pendant l'heure de midi, les salles de travail restent ouvertes, bien qu'aucun contremaître ou surveillant n'y soit présent. Le mouvement des machines continue sans cesse, et les ouvrières travaillent continuellement. Il paraîtrait que quelques-unes, poussées par une ambition, ou soi disant, si l'on veut, mais fort dommageable pour leur santé, ne prennent que quelques minutes pour leur maigre repas, et continuent à travailler. Les machines ne cessant de fonctionner qu'à 6 hrs. p.m., ce sont donc 12 heures par jour, ou 65 heures par semaine, que durerait le travail, pour certaines ouvrières, dans cette filature.

La requête demande que la loi qui a été faite dans l'intérêt de la santé des ouvrières, soit observée, et que l'inspecteur en chef fasse respecter toutes les dispositions. La requête contient une autre plainte, d'après la loi provinciale des manufactures, les repas des ouvrières ne doivent pas être pris dans les salles de travail. Les compagnies doivent procurer à leurs ouvrières une salle spéciale et convenable pour les repas.

M. Louis Guyon, inspecteur en chef de qui relève le service des manufactures de Montréal, a pris cette requête en considération, et se dispose à faire une enquête sévère sur les faits dénoncés.

La situation mexicaine

Les rebelles incendient ponts et convois et sèment partout la terreur.

Mexico, 4. — A. Clark, gérant général du chemin de fer Mexique, sa femme, ses enfants et C. W. Fish, sont revenus à El Paso. On croyait qu'ils avaient été faits prisonniers par les rebelles d'Oroco.

De courts rapports indiquent que les rebelles ont détruit une partie de la voie ferrée et ont capturé plusieurs soldats armés. On a fait sauter plusieurs ponts.

Un convoi de passagers a été brûlé entre Laguna et Loscoza. On ignore ce que sont devenus les voyageurs. Un grand nombre de rebelles ont incendié les ponts du chemin de fer national, dans l'Etat de Durango.

La grève des débardeurs est reprise à Vera Cruz et plusieurs milliers d'ouvriers textiles des états de Puebla et de Flaxcala ont quitté le travail. La grève de Vera Cruz cause beaucoup de dommages.

Hôpital Notre-Dame

Les dames patronnesses de l'Hôpital Notre-Dame ont fixé au samedi, 28 décembre, la date du grand dîner qu'elles offrent, chaque année, à leurs pauvres malades, à l'occasion de la Noël. Elles font, des maintenant, appel à la charité des amis de l'œuvre et les assurent qu'elles recevront avec reconnaissance, toute contribution au menu de ce dîner, soit en argent, soit en provisions.

Le tirage du piano et de la peinture mise en loterie au profit de l'œuvre, se fera le jour du dîner, soit le 28. Que les personnes qui se sont chargées de placer des billets pour cette loterie, veuillent bien en rendre compte avant le 20.

La musique à Montréal

LE SUCCES DE "LOUISE" AU MAJESTY'S.—CONCERT DE L'HARMONIE CONCORDIA. — L'OPERA EN ANGLAIS.

La représentation de "Louise" hier soir au "Majesty's" avait attiré une foule considérable. La salle était remplie et un grand nombre de personnes ont dû se tenir debout.

Mlle Deryne a chanté et joué son rôle admirablement. C'est une artiste qu'on a toujours du plaisir à entendre Huberty et Mlle Courso n'ont fait que répéter leurs succès passés. Les autres artistes ont aussi récolté leur part d'applaudissements.

M. Hasseman est satisfait de son orchestre. Il ne tient pas à l'égocisme sur ses instrumentistes et il a raison. Nous avons, de notre côté, raison d'être fiers de notre chef d'orchestre français. C'est un musicien jusque dans la moelle.

Ce soir "Roméo et Juliette". La distribution des rôles est splendide. M. Léon Lafitte et Mme Béatrice La Palme chanteront les rôles-titres. M. Jean Rieder interprétera celui de Mercutio. M. Albert Huberty, sera entendu dans le rôle Laurent. M. James Goddard, jouera le rôle de Capulet; M. C. Strosco, celui de Tybalt; M. Emiles Carmes, celui de Gregorio; Mlle Frances Ingram, celui de Stephano. On s'attend à une belle comble ce soir au Majesty's. L'œuvre de Gounod est belle et avec un tel ensemble de voix, nul doute qu'elle remportera un succès retentissant.

Le Grand Opéra en anglais

ON DIT QU'IL SERA BIENTOT UNE REALITE A NEW-YORK

Le grand opéra en anglais sera bientôt une réalité en Amérique si le désir de quelques personnes se réalise.

Un certain nombre de financiers ont constitué une société incorporée selon les lois de l'Etat de New-York au capital de \$200,000.

Les noms des sociétaires ne sont pas encore connus mais on sait que l'un d'eux est sénateur des Etats-Unis et un autre membre de la direction de la Standard Oil Company.

La nouvelle société s'appellera English and American Grand Opera Company.

Elle s'assurera le concours de plusieurs chanteurs de réputation universelle et d'Américains de naissance bien que d'éducation étrangère; à ceux-là se joindraient un certain nombre de chanteurs de moindre renommée mais dont le talent ne saurait être mis en doute et sur qui l'on fonde de grandes espérances.

Le répertoire sera choisi parmi les meilleurs opéras français, italiens, allemands et russes; dans tous les cas le livret sera traduit en anglais par des hommes de capacités littéraires éprouvées.

A ces œuvres seront ajoutées les œuvres de compositeurs américains directement écrites sur des livrets anglais.

La nouvelle société se propose non seulement de favoriser les chanteurs américains, mais aussi les compositeurs, les chefs d'orchestre et les instrumentistes nés en Amérique et instruits en Amérique.

Le nom de la scène choisie n'est pas connu, mais on a déjà parlé du Manhattan Opera House.

Détail intéressant: les places les plus coûteuses seront à \$1.50 et il y en aura à 50 cents.

L'Harmonie Concordia

C'est ce soir, au Monument National, qu'aura lieu le grand concert de l'Harmonie Concordia sous la direction de M. J. J. Gagnier. Alois qu'on a pu le constater dans une de nos éditions précédentes, le programme est de premier ordre. Il comprend des œuvres exquises, qui seront jouées pour la première fois à Montréal. S'il faut en croire la vente rapide des billets, il y aura un bel auditoire au concert. Il reste encore quelques bonnes places. On fera bien de se hâter à se les procurer.

Un duel à New-York

New-York, 5.— Deux hommes ont comparu devant le magistrat de police sous l'inculpation de s'être battus en duel. Cette offense rend passible de dix ans d'emprisonnement.

De plus, le coupable devient infirmier à tous les emplois publics. Les accusés sont Pietro Dutto, jeune Italien de Naples et Charles Van Vent un français.

Ils subirent leur procès devant le grand jury. Le jury a refusé de les laisser en liberté provisoire.

Spécial pour steamer

Pour faire raccourci avec le R. M. S. Victorian, partant de St-Jean, N. B., vendredi, le 6 décembre, le spécial pour steamer — wagon à bagage, wagons de première, wagons-lits et restaurant — quittera Montréal, gare de la rue Windsor, à 8.15 p. m., jeudi, 5 décembre, et se rendra au quai même du navire dans St-Jean Ouest, N. B.

Les fonctionnaires du corps diplomatique allemand

Dorénavant, ceux qui épouseront des étrangères seront destitués de leurs fonctions.

(Service particulier)

Berlin, 4.— La présence de femmes étrangères, dans le service diplomatique, est interdite à partir de maintenant par un décret du chancelier impérial Von Bethmann-Hollweg, qui vient de remettre en vigueur une ordonnance du prince de Bismarck interdisant aux diplomates allemands d'épouser des étrangères. Avec le temps cette règle était tombée en désuétude.

L'ancien chancelier impérial le prince Von Tuen et sa femme une princesse italienne, a présidé une cérémonie à laquelle assistaient en grand nombre de dames d'origine américaine, parmi lesquelles la femme de l'ancien chancelier d'Allemagne, à Washington, le baron Speck von Sternberg et celle de l'ambassadeur actuel, le comte Johann Herich Von Bernstorff. M. Von Bethmann-Hollweg a fait connaître aux intéressés que la sanction d'un attaché du service diplomatique allemand d'épouser une étrangère serait à l'avenir considérée comme une déclaration de sa part de sa volonté de quitter la carrière diplomatique.



CACAO FRY

LE CONNAISSEUR

Le Cacao Fry, le Cacao pur pour le Déjeuner, représente dans l'Univers entier, le type de la plus haute qualité.

C'est l'aliment complet, le plus riche, le plus facile à digérer.

Il soutient et fortifie.

Dans toutes les Epiceries, en boîtes de 1-4, 1-2 et 1 lb.

Le commerce est approvisionné par

J. S. FRY & SONS, LIMITED.
24 rue St-Sacrement, Montréal.



ON DEMANDE des Opératrices pour le Téléphone

Emploi agréable et permanent pour les jeunes filles. Bons Salaires. Salles privées — Conditions Hygiéniques.

S'adresser au Bureau de la Compagnie du Téléphone Bell

241 RUE SAINT-ANDRE

La Compagnie Canadienne du Téléphone Bell

117-119 RUE CRAIG OUEST

Fait des avances d'argent sur tous objets ou effets ayant une valeur commerciale et déposés à ses Bureaux.

Le Comptoir Mobilier Franco-Canadien

117-119 RUE CRAIG OUEST

Fait des avances d'argent sur tous objets ou effets ayant une valeur commerciale et déposés à ses Bureaux.

La législation concernant les Cies de Fidei-Commis

Sera étudiée la semaine prochaine

(Service particulier)

Québec, 3. — Lorsque le comité de législation s'est réuni ce soir pour continuer l'étude du projet de loi concernant les compagnies de fidei-commis, M. Greenhalgh a même demandé l'ajournement de la mesure à la prochaine session et la nomination d'une commission pour étudier toute la question de la législation de ces compagnies dans l'intervalle.

M. Gouin a dit qu'il n'y aurait pas de discussion de nommée et que s'il fallait ajourner le projet à une autre session on l'ajournerait, mais qu'il valait mieux l'étudier à cette session.

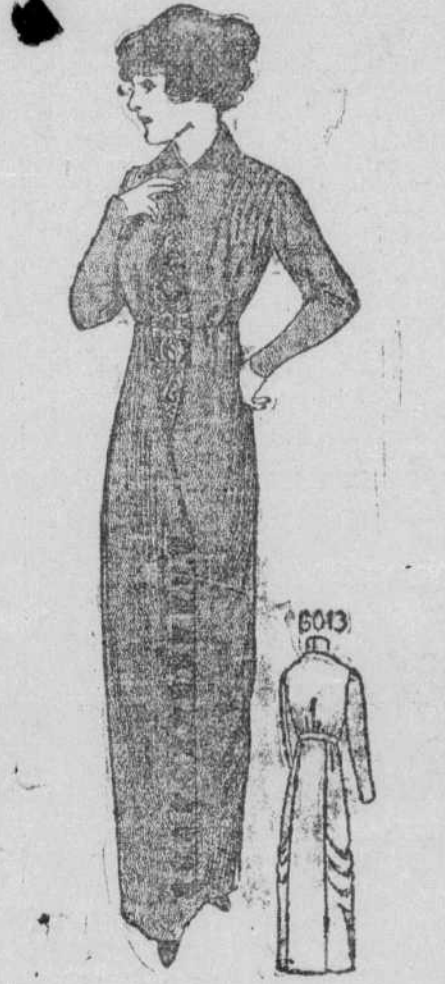
L'étude par la commission en a cependant été remise à jeudi de la semaine prochaine.

L'argument des opposants est que le projet tel que rédigé nuira au développement industriel de la province.

On les paiera plus cher

Londres, 4. — La solde des officiers et des hommes de la marine anglaise, qui est restée la même depuis un demi-siècle, sera augmentée. M. Winston Spencer Churchill, premier lord de l'Amirauté, a annoncé à la Chambre des Communes une augmentation totale des soldes se chiffant à \$1,932,865, sur la somme plus haute indiquée, les officiers recevront \$176,000 et les sous-officiers et les hommes auront \$1,756,865. L'augmentation concernant les matelots et les chauffeurs de 16 pour cent de leur solde actuelle.

UNE IDEE DE LA MODE DU JOUR



ROBE DE DAME

Ce modèle offre quelque chose de très charmant et de très moderne. La robe est au côté gauche en arrière, à une jupe à trois lés. Le patron pourrait au choix de deux styles de collets. La robe cache-misère, la cheville, les tissus mélangés ou rayés conviennent et le collet est fait de soie, de satin ou de mousseline.

Le patron No. 6,013 est taillé en grandeurs de 32 à 42 pouces, mesure de buste. La taille moyenne exige 4 verges 1/8 de tissu de 54 pouces et 1-1/2 verge de satin de 24 pouces.

On peut obtenir ce patron en envoyant 10 cents au bureau de ce journal.

Les lettres du "Devoir" peuvent obtenir ces patrons aux conditions suivantes: Envoyer ce coupon après que l'année remplie, au RAYON DES PATRONS, AU "DEVOIR", avec 10 cents, soit en espèces en argent et le patron ci-dessus vous sera envoyé quelques jours après.

Coupon

Département des Patrons au "Devoir".

Écrivez lisiblement.

PATRON No. 6,013

Nom

.....

No.

.....

Ville

.....

Mesure du buste

.....

De taille

.....

Quand vous désirez un patron soit pour fillette ou enfant, ne mentionnez jamais la mesure; mentionnez l'âge seulement.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les houillères devraient appartenir au gouvernement

DIT LE MAIRE DE BOSTON A UN CONGRES NATIONAL TENU A WASHINGTON HIER. — LE PRÉSIDENT TAFT EST EN FAVEUR D'UNE DEPENSE CONSIDÉRABLE POUR LA PREVENTION DES INONDATIONS.

Washington, 4. — Le maire Fitzgerald de Boston, a déclaré dans un discours au Congrès du "National Rivers and Harbors", que les États-Unis devraient posséder les mines de charbon. Il ne partage pas, cependant, l'opinion du sénateur Townsend, de Michigan, qui l'avait précédé; celui-ci prétend qu'il serait avantageux pour le gouvernement fédéral de prendre possession des ports de mer afin de pouvoir empêcher les chemins de fer d'enlever la concurrence maritime.

"Il serait très avantageux, dit le maire Fitzgerald, de former une main-d'œuvre qui occuperait du contrôle des ports de mer; mais je suis d'avis que les autorités locales fussent consultées à cet effet."

"Je ne suis pas de l'avis du sénateur Townsend, qui prétend que le gouvernement ne devrait faire aucune amélioration sur les transports par voie d'eau, avant qu'il soit démontré que cela réduira le prix de transport."

"La population entière est des plus anxieuses de voir la rivière Mississippi, rendue navigable à quel que prix que ce soit, et cela peut se faire sans appauvrir le pays. Les chemins de fer ne peuvent pas suffire aux affaires et le service sur les rivières procurerait une concurrence avantageuse. Il déclare qu'une valeur en charbon de \$30,000,000 a payé \$70,000,000 de transport et qu'il serait urgent d'acquiescer à cette mesure. Le gouvernement s'emparerait des mines de charbon en quelques années, si les choses allaient comme elles vont depuis quelques années. Tous les cours d'eau tributaires d'un commerce suffisant devraient être améliorés aux dépens du gouvernement fédéral."

Le président Taft qui fut le premier à souhaiter la bienvenue aux congressistes, déclara qu'il était en faveur d'une dépense de quarante à cinquante millions de piastres, pour prévenir les inondations dans la vallée du Mississippi.

Le docteur Sun Yat Sen à Boston

Boston, 4. — Le Dr Sun Yat Sen, premier président de la république chinoise, qui s'est retiré pour laisser la conduite des affaires à Yuan Shi Kai, doit arriver à Boston d'ici quelques jours.

Des ordres ont été donnés pour que le Dr Sun et sa suite soient exemptés des formalités auxquelles sont habituellement soumis tous ceux qui veulent débarquer sur le sol de l'Onclé Sam.

L'ancien président de la république chinoise vient aux États-Unis pour faire une étude très sérieuse des méthodes administratives américaines. Il sera l'hôte de notre pays pendant plusieurs mois et se rendra dans de nombreuses villes. Il séjournera assez longtemps à Washington.

Le Dr Sun Yat Sen est accompagné de MM. Wang Chan Hui, ancien secrétaire d'Etat et de la Justice, Chang Tung J. Wang, ancien sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, et Shen Che Mei, gouverneur d'une province de Chine.

Au Maroc

Deux agitateurs panislamistes condamnés par le conseil de guerre de Rabat.

(Service particulier)

Rabat, Maroc, 5. — Deux agitateurs panislamistes viennent d'être jugés et condamnés par le conseil de guerre du corps d'occupation.

Deux journalistes musulmans venus d'Égypte et établis à Tanger, les nommés Zaky et Rifaa, y publiaient un journal rédigé en langue arabe "El Hach" dans lequel ils attaquaient la France et ses représentants au Maroc. Arrêtés à Tanger par l'autorité marocaine et envoyés à Rabat, ils ont comparu devant le conseil de guerre. Déclarés coupables de menées séditionnaires antifrancaises, Zaky et Rifaa ont été condamnés à cinq ans de prison. Ils seront envoyés en France pour y subir leur peine.

Pour finir la caserne

Les commissaires demandant \$3,950 pour terminer la caserne de pompiers de l'avenue des Écoles. Le conseil avait voté un crédit de \$17,400.

La banque de Montréal a notifié la Ville qu'elle a placé l'emprunt temporaire de \$200,000 sur le marché de Londres, ce matin.

LES JUSTES

par CHAMPOL

Reproduction autorisée par les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

Feuilleton du "Devoir"

(Suite)

Ce nom produisait sur le prince un nouvel effet de dégel. Une incertitude, une inquiétude qui pesaient sur lui semblaient se dissiper, laisser place aux élans de sa nature, et la joie soudain changée:

— Mlle Le Closier! s'écria-t-il. Oui, j'ai l'honneur de la connaître et je ne puis que vous souhaiter de réussir auprès d'elle, mon cher ami. Je serai trop heureux de vous y aider!

C'était bien lui, décidément, le Valérien d'autrefois, le Slave aux fantaisies bizarres, mais au cœur chaud, grand seigneur et bon garçon à la fois, toujours prêt à oblige, et sachant le faire avec grâce. Déjà il prenait ses mesures.

— C'est ma tante qu'il faut met-

tre en campagne. Donc je vais com-

mencer par vous présenter à elle. Ce

soir?... Non! Pour ma première soir-

née, elle voudra rester en tête à tête.

Mais, demain soir, à huit heures; c'est son heure de réception. Vous

savez l'adresse: palais Saliakoff, à

Cimiez. Je vais vous annoncer et

je serai là pour vous introduire.

Alors, mon cher, à demain.

Un dernier shake hand. Déjà ils

s'étaient éloignés d'un pas quand le

prince Saliakoff revint et, très vite:

— Encore un mot pour que nous

soyons tous deux plus à l'aise: Fa-

verolles, vous savez... je suis veuf!

II

LA SALADE RUSSE

Palais Saliakoff.

Les disciples de Loyola en Allemagne

LE CHANCELIER IMPÉRIAL S'OPPOSE AU RAPPEL DE LA LOI CONTRE LES JÉSUITES EN DÉPIT DES RECLAMATIONS DES CLÉRICAUX ET DES SOCIALISTES.

Berlin, 4. — La question des Jésuites a été agitée, aujourd'hui, au Reichstag, par le Dr Peter Spahn, qui déclara que la récente interpellation de Bundesrath au sujet de la loi de 1872 contre les Jésuites a rendu plus sévères les prévisions de la loi en offensant 24,000,000 de catholiques du pays. Il fit lecture d'une déclaration formelle du centre cléricale à l'effet que les catholiques allemands, en tant qu'ils sont représentés par le parti cléricale dans le Reichstag, n'ont aucune confiance que les besoins des catholiques d'Allemagne reçoivent une juste considération de la part du chancelier impérial et de Bundesrath et qu'ils agissent en conséquence.

Le chancelier impérial, Dr Von Bethman-Hollweg, défend la décision de Bundesrath comme n'étant que l'interprétation de la loi.

Le chancelier déclare que les protestants se sont toujours opposés aux Jésuites, qui n'ont pas pu être tolérés dans certains milieux catholiques à cause de leurs idées politiques, de leur caractère international, et de leur opposition à la croissance des conceptions modernes de l'Etat.

Bien que 24,000,000 de catholiques aient désiré que la loi contre les Jésuites fût annulée, dit le chancelier, 40,000,000 de protestants désiraient qu'elle fût maintenue en vigueur.

Un orateur socialiste a assuré aux cléricaux que son parti appuierait toute demande de rappel de la loi.

Les deux partis ont une grosse majorité dans le Reichstag.

COURTES DÉPÊCHES

MORT D'UNE ACTRICE

New-York, 4. — Phoebe Davie, la populaire actrice, l'héroïne de la pièce "Way down East" est décédée en son hôtel, à Longmont. Elle était née en 1864, à Wales. Elle commença à jouer son fameux rôle en 1897 et continua pendant deux saisons jusqu'à ce qu'elle se fut retirée du théâtre, il y a près de quatre ans.

SENATEUR EN MAUVAISE POSTURE

Columbus, Ohio, 4. — Le sénateur Geo. K. Catone, de Dayton, a été trouvé coupable aujourd'hui, par le jury de la cour criminelle d'avoir accepté \$200 du détective Frank H. Smiley, le 27 avril 1911, pour voter le bill du "Catone-Whittemore Insurance".

LA MAGIE ET LE VOL

Chicago, 5. — Feliks Markiewicz, réputé expert en magie noire, qui prétendait pouvoir faire qu'un dollar aussitôt dépensé revienne à son propriétaire, a été condamné à subir son procès, par le grand jury fédéral, hier. Il était accusé d'avoir escroqué de l'argent à plusieurs étrangers à New-York, Chicago, et dans d'autres grandes villes des États-Unis. Il vendait ses secrets magiques de \$1.25 à \$1.75.

La Compagnie Générale Transatlantique

Renouvellement de la convention postale avec le gouvernement français.

(Service particulier)

Paris, 5. — La convention postale entre le gouvernement français et la Compagnie générale transatlantique a été renouvelée aujourd'hui.

La subvention annuelle accordée à la Compagnie est fixée à six millions de francs pour chacune des quatre années prochaines; elle est sujette à révision pour les années suivantes.

La convention est conclue pour une durée de vingt-cinq années. Elle prévoit la construction de quatre nouveaux paquebots qui devront entrer en service en 1916, 1921, 1926 et 1931. Leur vitesse minimum devra être de 20 nœuds en été et 18 nœuds en hiver.

Une clause relative au service transatlantique entre la France et le Canada dit que le gouvernement français s'engage à ne subventionner aucune compagnie concurrente, tant que la Compagnie générale transatlantique maintient son service actuel.

Deux députés se rencontrent à la chasse.

— Vous savez, mon cher confrère, ne faisons pas comme à la chambre, ne nous tirons pas dessus.

Ce journal est imprimé au No 71a, rue Saint-Jacques, à Montréal, par "La Publicité" (responsabilité limitée). Henri Robitseau, directeur-gérant.

Mahomet, c'est l'Orient purifié et refroidi baptisé dans un bain de neige: la sainte Russie où Hubert de Faverolles vient de faire ses premiers pas.

A Paris, les étrangers ne se laissent guère pénétrer, uniquement préoccupés qu'ils sont eux-mêmes de s'approprier nos idées, nos mœurs, nos habitudes. Pour les connaître, il faut les voir chez eux, dans les villes cosmopolites, le chez soi universel, mosaïque faite avec de petits morceaux de tous les pays du monde.

C'était sa maison de Moscou que la princesse Saliakoff habitait à Nice. Soieries du Caucase, tapis du Levant, meubles bizarres incrustés d'argent ou de nacre, lampes dorées, lourdes ferronneries, jusqu'à un grand poêle de faïence, tout se retrouvait là; et, de même, le personnel, trop nombreux aussi, trop varié, trop cliquant, mais bien de style: Cosaques à longues barbes, moujiks géants et doux, Tartares à l'œil aigu, superbes ou pittoresques sous la grande livrée vert clair ou rouge indigènes à faces de pauvres diables semblaient ahuris, miséreux, mal en situation, comme la vieille bête de la loge.

Hubert n'eut qu'une impression d'ensemble tout à fait rassurante. — Très archaïque... très chic!... Au fond, une porte s'ouvrait et se refermait, laissant s'échapper, puis

refoulant une poussée de lumière, un flot de musique; et le prince Valérien s'avancant au-devant du visiteur.

— Ah! vous voilà, Faverolles... J'ai deviné que c'était vous, comptant sur votre ponctualité.

— Et moi, mon cher, je n'osais compter sur la vôtre.

Depuis la veille, chacun de son côté avait fouillé les vieux souvenirs, et, amicalement, ils rappelaient les manies rivales: Hubert, toujours l'homme de la règle, du calcul, de la forme, aussi exact pour un rendez-vous que pour une dédicace, et le prince Saliakoff, doué du génie contraire: un impulsif, un imaginaire, un fantasiste dominé par l'inspiration du moment, capable de tout oublier en regardant passer une jolie femme dans la rue, ou même un nuage dans le ciel.

— Mais, depuis douze ans, je me suis corrigé, affirma-t-il avec un sourire.

Ce sourire aussi s'était corrigé. Ce n'était plus le sourire d'autrefois, trop moqueur ou trop tendre sous la fine monnaie blonde relevée. A présent, la moustache retombait et les coins de la bouche retombaient aussi dans la barbe épaisse qui faisait paraître la mâchoire plus développée, donnait au visage un caractère de force et de volonté jadis absents. De près, sous l'éclairage im-

placable des lustres électriques, Hu-

APPEL AUX NATIONALISTES!

Une conspiration de mensonge s'est organisée, petit à petit, pour nous représenter, aux yeux de nos compatriotes anglais, comme «déloués à l'Empire». Tous les journaux—canadiens-français comme anglais—sauf de rarissimes exceptions, se sont appliqués à dénaturer nos actes, nos paroles et nos intentions. Pour lutter contre cette campagne de calomnies, nous avons cru utile de nous unir en un club qui portera le nom de Lavergne et se proposera la propagation des idées nationalistes et le triomphe de son programme. La nouvelle association, au moyen de conférences qui seront données sur les principaux sujets de la politique, renseignera ses membres.

Le comité temporaire compte sur l'adhésion de tous ceux qui partagent les idées nationalistes, quelle que soit leur nationalité ou leur croyance religieuse. Pour faire partie de cette organisation, dont les détails matériels seront donnés plus tard, il n'est pas besoin d'habiter Montréal, ni même la province de Québec; nos amis de l'Ouest seront accueillis avec la même joie que ceux de tout près.

Nous publions ci-dessous une formule d'adhésion. Pour ceux qui ne connaissent dans sa teneur exacte le programme que nous avons défendu depuis l'origine du mouvement, nous en donnons ci-dessous les grandes lignes:

I.—Pour le Canada, dans ses relations avec l'Angleterre, la plus large mesure d'autonomie politique, commerciale et militaire, compatible avec le maintien du lien colonial.

II.—Pour les provinces canadiennes, dans leurs relations avec le pouvoir fédéral, la plus large mesure d'autonomie compatible avec le maintien du lien fédéral.

III.—Par toute la Confédération, adoption d'une politique de développement économique et intellectuel exclusivement canadienne.

LE PRÉSIDENT.

pro tempore du Club Lavergne.

FORMULE D'ADHESION A SIGNER

Je connais le programme nationaliste, j'y adhère en son entier et demande mon admission dans le club Lavergne. Je promets de lutter sans trêve pour le triomphe du programme nationaliste.

Nom

.....

Age

.....

Adresse

.....

Ville

.....

Date

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hear & Harrison, 10-12 rue Notre-Dame-Est. R. de Mesle, gérant.

Aujourd'hui maximum... 34
Même date l'an dernier... 23
Aujourd'hui minimum... 28
Même date l'an dernier... 17

BAROMETRE

8 heures matin... 30.33
11 heures matin... 30.33
Midi... 30.32

DEMAIN

BEAU ET DOUX.

M. Bourassa dans l'Ontario

Dans son discours de London, hier soir, le directeur du *Devoir* a renouvelé son plaidoyer sur la question impériale, exposant la doctrine nationale sur le partage des responsabilités en matière de défense.

La *Canadian Press* dit que son discours de deux heures a été écouté avec grand intérêt par un auditoire très considérable.

A Toronto, M. Bourassa a particulièrement parlé de la question du français et de celle de l'immigration. Tous les journaux constatent la netteté et la franchise de son discours.

Il a répété en anglais, devant un auditoire anglais, les assertions que M. Rodolphe Lemieux déclarait n'oser point traduire à la Chambre des Communes. Cela ne paraît avoir scandalisé personne.

A la fin de sa conférence de Toronto, (nous citons l'*Evening Telegram*) le président a dit :

"C'est le plus intéressant discours que j'ai jamais entendu prononcé dans un banquet universitaire. Pour ma part, je regrette de n'avoir pas été instruit dans une école bilingue."

Nous extrayons du même journal ces quelques phrases qui donnent le ton du discours :

"Sur les champs de bataille de l'Afrique-Sud, la Grande-Bretagne a concédé aux Boers vaincus les droits qu'on refuse aujourd'hui aux Canadiens-français. Aux Indes, on ne refuse pas ces droits aux races gouvernées par l'Angleterre. L'Allemagne n'a jamais imposé à l'Alsace et à la Lorraine des règlements comme ceux que l'Ontario impose aux Canadiens-français. Les Allemands même n'ont jamais été traités de cette façon par les Turcs. Il peut être rude, de ma part, de faire ces comparaisons, mais vous ne pouvez pas contester l'exactitude des faits."

On a applaudi l'orateur. Les Anglais admirent ceux qui ont le courage de parler franc.

M. Borden et les journaux

Le texte du discours de M. Borden a été communiqué dès hier aux journaux ministériels. L'autre déclaration, il a été nettement refusé à notre correspondant et aux journaux de l'opposition. Nous constatons le fait, sans commentaire pour aujourd'hui.

Les conférences de M. Gautheron

L'abondance des matières nous contraint à remettre à samedi le résumé de la troisième conférence de M. René Gautheron, à Laval, hier soir.

Notes de la Législature

Législature de Québec, 5. — Plusieurs projets de loi ont été adoptés ce matin, au comité des bills privés.

Le bill pour constituer en corporation la Compagnie du Cimetière Saint-Charles a été adopté après la disparition de deux clauses. L'une avait pour but d'exclure tout curé ou prêtre ayant la charge spirituelle de la paroisse, retenant le droit de tenir les registres ordinaires d'enterrement des paroissiens, à moins que l'Ordinaire en décide autrement. L'autre déclarait que les catholiques romains des paroisses intéressées auraient seules le droit à l'enterrement ecclésiastique dans le cimetière, sous les lois canoniques et aux règlements.

Ces deux clauses ont été biffées à la demande de M. Brien, procureur de la compagnie requérante.

Le bill concernant la succession Louis Edmond Paquette et le projet de loi pour incorporer "Les Services de Marie", à Montréal, ont été adoptés sans amendements.

Le bill pour amender la charte de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal a soulevé beaucoup de discussion.

Une des clauses change le nom de l'Association en celui de "La Société Nationale Saint-Jean-Baptiste."

Dans la même clause la section ou le but de la société est déclaré qu'elle est "l'Union et la Protection", au point de vue religieux et national, des Canadiens-catholiques de langue française et des étrangers catholiques de langue française naturalisés ou considérés comme canadiens "a été amendé."

A la suggestion de M. Godfroi Langlois et sur motion de M. Jean Provost les mots "religieux" et "catholiques" ont été biffés.

Il a été ajouté en amendement que les anciens présidents feraient partie du bureau de direction en outre des membres élus.

Une clause a été amendée de façon à établir que les règlements de la société seront faits par le bureau exécutif, sujets à ratification de la part de l'assemblée générale.

La dette municipale

Le contrôleur des finances a fait rapport aux commissaires que la dette de la Ville est de \$63,000,000 et que les intérêts à payer, l'an prochain seront de \$2,750,000.

JEUNE HOMME

On demande un jeune homme connaissant la sténographie française et anglaise, la clavographie et ayant quelques connaissances dans l'ouvrage de bureau. Ecrire à Casier 3, le "Devoir".

LA LOI NAVALE BORDEN LA SITUATION BALKANIQUE LA SAISON MARITIME

Le premier-ministre l'énoncera dans le discours qu'il prononcera cet après-midi à la Chambre. — On prétend que M. Borden suggérera d'offrir à la Grande-Bretagne une contribution de cinquante millions. — M. Laurier donnera la réplique

La Turquie a préparé un projet de loi pour l'établissement de l'Albanie comme puissance autonome. — L'armistice entre la Turquie et la Grèce sera conclu d'ici à deux jours. — La suggestion de Sir Edward Grey est acceptée par toute l'Europe

Le commerce du port de Montréal a considérablement augmenté durant la saison 1912. — Le tonnage des vaisseaux a été beaucoup plus élevé qu'en 1911. — Les accidents maritimes ont été cependant plus fréquents que les années passées

LE DEBAT, LA SEMAINE PROCHAINE

(De notre correspondant)

Ottawa, 5. — A une question de M. Graham, hier après-midi, à la fin de la séance, M. R. Borden a répondu :

"Je me propose de saisir, dès demain après-midi, la Chambre, du projet de loi relatif à l'augmentation des forces navales effectives de l'Empire."

Il est donc absolument certain que nous aurons le discours du premier ministre cet après-midi, vers les trois heures et demie ou quatre heures. Il parlera pendant au moins une heure, au plus une heure et demie, disent ceux qui ont eu en leur possession le manuscrit de son discours. M. Laurier lui donnera la réplique, mais brièvement, car le débat ne se fera pas.

Interpellations et réponses

LES LOIS DU MARIAGE

M. Burnham est informé par le ministre de la Justice que les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon sont les seules parties du Canada exclues de la loi sur le mariage fédérale ; et que dans ces districts, les lois relatives au mariage sont les lois anglaises.

NOS CHEMINS DE FER

Le ministre des Chemins de fer informe M. Sinclair que le projet de construction d'un embranchement de l'Intercolonial dans le comté de Guysboro est à l'étude des membres du gouvernement.

Le même ministre répond à M. Pugsley que l'on s'attend à ce que le Transcontinental entre Lévis et Moncton soit prêt en septembre 1913, mais il ne peut dire quand ce tronçon sera mis en opération.

M. Murphy apprend que M. Tye, ci-devant ingénieur en chef du C.P.R. a été employé par le gouvernement au prix de \$100 par jour afin de faire un rapport sur les opérations des chemins de fer de l'Etat. Du ler février au 1er novembre dernier, les commissaires Gutelius et Lynch Stanton ont touché \$15,019 en plus de leurs déboursés ; leur rapport n'a pas encore été fait.

En réponse à M. Lemieux, le premier ministre déclare qu'aucune promesse écrite ou verbale n'a été faite par lui ni aucun de ses collègues à l'effet qu'un chemin de fer maritime serait subventionné ou construit par le gouvernement à Sorel.

MALLE ET TAXES

M. Lemieux est aussi informé par M. Pelletier qu'une subvention pour le transport de la malle a été payée à la compagnie de navigation Riche lieu et Ontario, au cours de l'exercice financier 1911-1912, soit \$2,331 pour le service entre Chicoutimi et Québec et \$2,213 pour le service entre Québec et Montréal.

Il est aussi informé par M. White, que le gouvernement n'a pas promis d'enlever de la liste des articles non frappés de droit, le fil de fer pour clôture.

LA LETTRE DE M. MONK

En réponse à une interpellation de M. Lemieux, le premier ministre déclare qu'il ne vient que de prendre connaissance de la lettre de l'ancien ministre des Travaux Publics au docteur Lalonde, de Sainte-Cunégonde, durant la récente élection partielle dans Hochelaga, relativement à la ruine que M. Monk était opposé à toute lutte dans cette élection. Le premier ministre ajoute que le gouvernement annoncera en temps opportun son attitude sur les allégations contenues dans cette lettre.

LES DESTITUCTIONS

M. Wilson, de Laval, est informé par le premier ministre que la liste des fonctionnaires destitués sous la nouvelle administration n'est pas encore prête, le retard provenant de la difficulté que se présentent au Secrétariat d'Etat.

M. Wilson fait observer que pour le moment, il serait heureux d'avoir cette liste de tous les autres ministères, ce à quoi le premier ministre réplique que la n'est pas la difficulté, étant donné que la liste pour tous les ministères doit sortir du Secrétariat d'Etat.

Sir Wilfrid Laurier dit que ce retard est causé par les nombreux changements que M. Borden a faits dans son ministère.

PAS DE REMANIEMENT

Le premier ministre informe aussi le Dr Neely que le gouvernement ne se propose pas de présenter au cours de la présente session une mesure relative au remaniement des collèges électoraux.

Le premier ministre informe M. Macdonald que le poste de solliciteur-général est encore vacant, et que la question de le remplir est encore à l'étude ; aussi, que le gouvernement n'a pas étudié la question d'abolir cette charge.

LE STOCK DU C.P.R.

En réponse à une interpellation de M. Turfitt, le ministre des Finances déclare que le gouvernement n'a pas consenti par décret du Conseil ou autrement à l'émission de \$60,000,000 de nouveau stock ordinaire par la compagnie du C. P. R. et que le gouvernement n'a jamais reçu aucune application de la compagnie relativement à cette émission.

AUTRES REPONSES

M. Lemieux est informé par le ministre des Postes que le poste de solliciteur-général est encore vacant, et que la question de le remplir est encore à l'étude ; aussi, que le gouvernement n'a pas étudié la question d'abolir cette charge.

M. W. H. Carter a été nommé percepteur des douanes à Québec avec un traitement annuel de \$3,500. L'ancien percepteur reste à l'emploi du gouvernement comme conjoint de son successeur, avec un traitement annuel de \$2,068 ; que le gouvernement n'a encore rien décidé au sujet de l'emploi de M. Carter.

M. W. H. Carter a été nommé percepteur des douanes à Québec avec un traitement annuel de \$3,500. L'ancien percepteur reste à l'emploi du gouvernement comme conjoint de son successeur, avec un traitement annuel de \$2,068 ; que le gouvernement n'a encore rien décidé au sujet de l'emploi de M. Carter.

que la semaine prochaine. Le parti libéral devra avoir dès demain matin au plus tard lundi, une grande réunion secrète des sénateurs et des ministres, afin de définir finalement quelle attitude il prendra, comme parti, à l'égard du bill du premier ministre.

Il y a beaucoup d'impatience, ce matin, et de curiosité, parmi les députés, tant de gauche que de droite. Il y aura foule dans les galeries, cet après-midi, et il ne manquera guère de députés à leurs fauteuils, à trois heures. On ne croit généralement pas au plus exact de la contribution offerte à la Grande-Bretagne par le Canada dépasse 35 millions, mais des gens qui se disent bien informés le portent à 50 millions.

M. Pugsley, le ministre des Finances déclare qu'il ne fera aucune déclaration relative au tarif préférentiel entre le Canada et la République, avant son exposé budgétaire.

M. Rogers, répondant à une interpellation faite par le même député, s'explique sur le service public n'ont été considérés qu'aucun des vaisseaux fait-truits en dehors du Canada ou de l'Angleterre, en attendant la réponse des autres membres du Cabinet.

M. Hazen informe M. Lemieux qu'au ministère de la Marine, 20 accidents maritimes sur la route du St-Laurent ont été enregistrés au cours de la dernière saison. Tout changement dans l'administration du pilote dépend du rapport des commissaires enquêteurs sur les dites accidents. En attendant les taux des assurances n'ont pas été augmentés.

ARMAND LAVERGNE ET SAM HUGHES

Le premier ministre, répondant à une interpellation de M. B. X., déclare qu'il n'a pas pris connaissance de la déclaration faite par M. Armand Lavergne, à Lorette le 1er novembre dernier relativement à la formation du cabinet fédéral, et il ajoute qu'après avoir lu cette déclaration telle que rapportée dans les journaux il doit déclarer qu'elle est sans fondement, en autant qu'il est lui-même concerné.

Le président de la Chambre déclare qu'il n'a permis cette question dérogatoire aux règles du parlement, qu'à la seule sollicitation du premier ministre qui désirait y répondre.

A une autre question de M. Lemieux relativement aux déclarations de M. Lavergne lors de cette même assemblée, quant à l'assurance que M. Monk aurait reçue de M. Borden pour un plébiscite sur la question de la marine, en attendant le cabinet, le premier ministre répondit de la même manière que pour la question précédente, et il ajouta qu'il n'a jamais fait aucune promesse de ce genre à l'ancien ministre des Travaux Publics.

Le ministre de la Milice, répondant à une autre interpellation de M. Lemieux, déclara qu'il n'avait conservé aucune note du discours prononcé par lui à Vancouver le 6 août dernier et publié par la Presse Associée. Ce discours comportait certaines déclarations du ministre sur la question du péril allemand. Le ministre ajouta qu'il n'est nullement responsable pour ce que les journaux ont publié et que quant aux paroles qu'il a prononcées, il n'avait besoin de l'autorité de personne.

Le ministre de la Milice, répondant à une autre question de M. Lemieux, déclara qu'il n'a acheté aucun char privé pour son service personnel.

M. OLIVIER ASSELIN

M. Carvell fut informé par le même ministre que M. Olivier Asselin a été employé par le ministère de l'Intérieur pendant quatre mois à partir de janvier dernier avec un traitement mensuel de \$150, comme officier spécial chargé de faire un rapport sur le service du bureau d'immigration à Paris. M. Asselin n'a pas encore fait son rapport ; mais en attendant, il en a transmis les grandes lignes par lettre au ministre.

MM. VINCENT ET SEGUIN

En réponse à une interpellation de M. Murphy, le ministre des Postes déclare que M. J. Vincent, d'Ottawa et M. Séguin, aussi de cette ville, ont fait quelques enquêtes sur des accusations de partisannerie politique portées contre divers maîtres de postes dans le comté de Russell.

LE BILL NAVAL

IL EST BREF. — LE RAPPEL DE LA LOI LAURIER

Ottawa, 5. — Les journaux conservateurs qui ont à l'heure actuelle en leur possession le texte du discours de M. Borden, qu'il prononcera cet après-midi aux Communes, publient en même temps, dit-on, le texte même du bill naval.

Il n'a que quatre clauses, toutes de trois à quatre lignes chacune, disent ceux qui l'ont vu. Il comporte le rappel de la loi navale Laurier.

On dit que le sénat perdra peut-être la contribution, mais qu'il s'opposera au rappel de la loi navale Laurier.

M. le professeur Dulieu offre aux commissaires de faire faire le service d'entretien des ordures ménagères d'une façon plus hygiénique, rapide et efficace, sans qu'il en coûte un sou à la Ville.

Il forme une compagnie qui prendrait des services à sa charge et se recourrait de ses dépenses par les profits qu'elle retirerait de la conversion de ses matières en engrais chimiques, etc.

Les commissaires ont envoyé aux avocats de la ville un projet d'amendement qui autoriserait la ville à donner des contrats à exécuter l'année suivante. A l'heure actuelle, la ville peut bien acheter des matériaux un an d'avance, mais elle ne peut en disposer pour les travaux. Cet amendement concerne les soumissions faites par l'ingénieur en chef.

Les commissaires ont envoyé aux avocats de la ville un projet d'amendement qui autoriserait la ville à donner des contrats à exécuter l'année suivante. A l'heure actuelle, la ville peut bien acheter des matériaux un an d'avance, mais elle ne peut en disposer pour les travaux. Cet amendement concerne les soumissions faites par l'ingénieur en chef.

LE BILAN DE LA GUERRE

(Service particulier)

London, 5. — Le différend entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie de la guerre turco-balkanique, et qui a failli provoquer un conflit européen pourra être tranché pacifiquement, si comme on l'annonce aujourd'hui, la Serbie se décide à remettre sa cause entre les mains des grandes puissances.

Avec l'adhésion de l'Autriche-Hongrie, la suggestion de Sir Edward Grey, ministre des affaires étrangères en Angleterre, à l'effet d'avoir une réunion de tous les ambassadeurs accrédités près des grandes puissances semble rencontrer une approbation unanime.

Il semble qu'il y ait maintenant un sentiment général tendant à régler la question honnêtement afin qu'aucune complication ne puisse naître à l'avenir d'un conflit entre la Turquie et les Etats Balkans.

Le rébus que présente l'attitude de la Grèce au sujet de l'armistice sera probablement satisfait au jour d'hui d'une façon satisfaisante, car on ne croit pas que la Grèce risquera de compromettre ses propres victoires en adoptant une politique séparée.

L'adhésion de l'Autriche

(Service particulier)

Budapest, 5. — Le gouvernement austro-hongrois a communiqué au gouvernement britannique son adhésion en principe au projet de conférence des ambassadeurs des grandes puissances européennes, à Londres, sur la situation dans les Balkans.

L'autonomie de l'Albanie

(Service particulier)

Constantinople, 5. — Le cabinet turc a préparé un projet de gouvernement autonome pour l'Albanie. Le projet a été soumis au sultan pour sanction.

Le choix de la ville de Londres, comme siège des négociations de paix, a été proposé par le gouvernement turc, qui désire que la conférence ait lieu sur un terrain neutre et veut profiter des conseils de Sir Edward Grey, secrétaire des affaires étrangères en Angleterre.

La Turquie et la Grèce

(Service particulier)

London, 5. — Une dépêche de Constantinople à une agence de nouvelles dit qu'un armistice entre la Grèce et la Turquie sera conclu dans une journée ou deux.

Ismail Kemal Beya télégraphie d'Avlona à Vienne protestant contre le bombardement d'Avlona par des canonniers grecs, dit une dépêche de la capitale autrichienne. Après avoir bombardé les bureaux du télégraphe international, les Grecs ont pris pour cibles les édifices sur lesquels flottait le nouveau drapeau de l'Albanie.

LES MORTS ET LES BLESSES

London, 5. — D'après les plus récentes estimations fournies par les autorités compétentes, voici la liste des victimes de la guerre turco-balkanique jusqu'à la signature de l'armistice :

Pays	Tués	Blessés
Turquie	20,000	100,000
Bulgarie	10,000	40,000
Serbie	3,500	15,000
Monténégro	800	5,500
Grèce	300	2,200
Total	34,600	163,200

Les pommiculteurs de la province

A leur réunion au Collège Macdonald hier, on y traite de sujets intéressants.

La convention de la Société des Pommiculteurs de la province de Québec s'est ouverte, hier, au collège Macdonald, à Sainte-Anne de Bellevue. Il y a eu plusieurs discussions importantes.

Au programme figure la formation d'associations de comté, la tenue d'expositions dans l'intérêt de l'horticulture, l'organisation de coopératives pour l'emballage des fruits et leur livraison au marché.

Des fruits de toutes espèces sont exposés à la convention.

M. C. P. Neumar de Lachine, revêtu de la convention, il a passé en revue l'œuvre de la dernière convention à Ottawa des pommiculteurs du Canada.

La province de Québec ne produit que la moitié des fruits qu'elle consomme.

Le Père Lépold, de la Trappe d'O. G. Vigoureux, applaudit par l'auditoire, traita de l'établissement de fabriques de conserves et de leur union avec les sociétés coopératives. Il parla longuement du travail fait par la société coopérative de Kamouraska, et la fabrique de Sainte-Anne de la Pocatière.

En quelques jours, cette fabrique aura 40,000 livres de prunes qu'on met en conserves. Sans ce système, l'ont été perdus presque toute la récolte. Le Père Lépold insista sur la nécessité d'employer des fruits purs et de bien étiqueter les produits.

A la séance du soir, le professeur T. C. Belling, de Mont-Tremblant, traita des modes de vente des pommes McIntosh et Fameuses.

Le professeur Blair raconta l'histoire de la pomiculture dans la vallée d'Annapolis, Nouvelle-Ecosse.

L'adjudication des travaux

Les commissaires ont envoyé aux avocats de la ville un projet d'amendement qui autoriserait la ville à donner des contrats à exécuter l'année suivante. A l'heure actuelle, la ville peut bien acheter des matériaux un an d'avance, mais elle ne peut en disposer pour les travaux. Cet amendement concerne les soumissions faites par l'ingénieur en chef.

Les commissaires ont envoyé aux avocats de la ville un projet d'amendement qui autoriserait la ville à donner des contrats à exécuter l'année suivante. A l'heure actuelle, la ville peut bien acheter des matériaux un an d'avance, mais elle ne peut en disposer pour les travaux. Cet amendement concerne les soumissions faites par l'ingénieur en chef.

Les commissaires ont envoyé aux avocats de la ville un projet d'amendement qui autoriserait la ville à donner des contrats à exécuter l'année suivante. A l'heure actuelle, la ville peut bien acheter des matériaux un an d'avance, mais elle ne peut en disposer pour les travaux. Cet amendement concerne les soumissions faites par l'ingénieur en chef.

Les avions à la guerre turco-balkanique

(Service particulier)

Sofia, 5. — La liste des victimes de la guerre n'a pas encore été dressée officiellement mais on estime généralement que le nombre des morts est de 50,000 à 75,000 — soit environ un sur six. C'est un chiffre peu élevé. Si les pertes ont été plus considérables, cela est dû au petit calibre du fusil Mauser dont les soldats turcs étaient armés.

On se demande généralement quelle a été l'utilité de l'emploi des avions à la guerre. Trente machines volantes de différents modèles ont figuré dans les plaines qui forment le bassin de la rivière Maritza.

Des aviateurs militaires et des professionnels, accompagnés d'observateurs militaires, ont fait de fréquentes envolées. Les avions se tenaient généralement à une distance de 1,000 pieds au minimum, et ils ne s'élevaient pas au-delà de 12,000 à 15,000 pieds, se tenant ainsi hors de la portée des canons.

Un avion qui volait à l'altitude de 1,000 pieds a reçu plusieurs balles, mais il n'a pas été endommagé assez sérieusement pour être contraint de descendre.

En descendant, l'aviateur s'est tué dans un mauvais atterrissage près des remises.

Il a été démontré que les bombes lancées par les aviateurs mettent rapidement le feu à une ville ou aux grands édifices inflammables, mais qu'elles ne peuvent être lancées d'une hauteur de 1,000 à 1,500 pieds, avec assez de précision pour causer de grands dommages aux batteries ou aux petits corps d'infanterie. Les résultats obtenus en reconnaissance ne sont pas aussi sensationnels qu'on l'a prétendu pendant les grandes manœuvres européennes, mais ils le sont très importants.

Pour l'œil exercé d'un militaire, sinon pour un simple aviateur professionnel, il est facile, après quelques envolées consacrées à la reconnaissance de la disposition des batteries et de tout corps d'armée, un peu reconnaissable en campagne, mais non dans l'enchevêtrement des arbres ou des rues d'une ville.

Il n'y avait pas d'avions avec l'armée qui s'est frayé un chemin jusqu'aux lignes de Tchatalja.

Malgré tout ce qu'on a dit de l'excellence des canons du Creusot, il ne faudrait pas croire que la cavalerie bulgare, faible en nombre relativement à l'ensemble des forces, a été une arme inutile et superflue. Il n'y a pas eu de charges décisives et aveugles, mais la cavalerie a été employée à la garde des communications et elle a servi de rideau pour envelopper l'ennemi.

La cavalerie est encore précieuse pour les reconnaissances, car l'avion ne peut descendre trop bas à cause de sa vulnérabilité.

Quant aux attaques de nuit et aux charges à la baïonnette, les avantages en ont été démontrés par la confusion qui en résulte chez ceux qui se tiennent sur la défensive. Ces derniers se trouvent désorientés et aveuglés par la fumée des canons, des obus et par le feu de leurs propres mousquets.

La nouvelle de la signature de l'armistice n'a été connue qu'hier matin, mais elle était attendue.

Un franciscain du couvent de la rue Dorchester-Ouest, le R. P. Marie-Jacques, part lundi pour la France. Il y ira en compagnie de son confrère, le R. P. Lépold, qui ira à Marseille, d'où il embarquera finalement pour le Maroc. Il sera attaché à l'armée française en qualité d'aumônier militaire.

En même temps que le Père Marie-Jacques, un autre franciscain, traversera l'Atlantique à destination de Rome. C'est le Père Ignace, qui est nommé professeur au collège Saint-Antoine curie franciscaine de Rome.

La bibliothèque

La commission de la bibliothèque municipale enverra au conseil, lundi, son rapport recommandant de construire l'édifice dans cette partie du Parc LaFontaine bornée par les rues Sherbrooke, Chénier et l'avenue du Parc LaFontaine, si elle peut s'assurer d'abord une majorité.

Elle a reçu ce matin une option de M. L. E. Geoffroy de \$220,000, plus \$55,000 d'hypothèque sur les terrains situés à l'ouest de la rue du Bon-Pasteur, entre la rue Cadieux et l'avenue de l'Hôtel de Ville. La commission n'étudiera cette offre que si le conseil rejette son rapport concernant le Parc LaFontaine.

Navigation tardive

La navigation dans le canal I-chino se termine aujourd'hui, et c'est un record. Le plus tard qu'elle ait duré jusqu'ici, c'est jusqu'au 3 décembre.

Le "Marshall", qui a passé vers une heure en face du bureau du gouvernement, se rendra probablement jusqu'à Québec, si le temps reste au beau, et retournera ensuite à Buffalo.

L'échevin Houllé

L'échevin Houllé a été assemblé, hier, il demandera au conseil, lundi, de décider la division en deux parties du quartier Saint-Denis, qui compte 13,000 électeurs et une très grande superficie.

Le commerce du port de Montréal a considérablement augmenté durant la saison 1912. — Le tonnage des vaisseaux a été beaucoup plus élevé qu'en 1911. — Les accidents maritimes ont été cependant plus fréquents que les années passées

Le commerce du port de Montréal a considérablement augmenté durant la saison 1912. — Le tonnage des vaisseaux a